



13^{ème} législature

Question N° :
103279

**de M. Morel-A-L'Huissier Pierre (Union pour un Mouvement Populaire -
Lozère)**

**Question
écrite**

Ministère interrogé > Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire > Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Rubrique > sécurité routière

Tête d'analyse > accidents

Analyse > statistiques

Question publiée au JO le : **22/03/2011** page : **2648**
Réponse publiée au JO le : **10/05/2011** page : **4851**

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le nombre de personnes tuées sur la route. Il souhaiterait connaître son évolution depuis quatre ans.

Texte de la réponse

Pour la France métropolitaine, le nombre de personnes tuées sur les routes comptabilisé selon la norme statistique en vigueur (décès sous trente jours) sur la base du Fichier national des accidents corporels s'est établi à 4709 en 2006, 4620 en 2007, 4275 en 2008 et 4273 en 2009. Pour l'année 2010, on ne dispose encore à cette date que d'une estimation provisoire établie par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) par extrapolation des remontées statistiques dites « rapides » de fin de mois. Cette estimation ressort à 3994 personnes tuées. On peut rappeler que le point culminant de la mortalité routière avait été atteint en 1972 avec un total de 18 034 personnes tuées (moyennant conversion au standard statistique actuel). Ces données ainsi que des analyses détaillées réunies dans le dernier « Bilan annuel de la sécurité routière » sont accessibles au public sur les pages Web de l'ONISR (à l'adresse http://www.securite-routiere.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=8).